

SENAT DE BELGIQUE.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

(Voir le N° 1 de la Chambre des Représentants, et le N° 1 du Sénat.)

SIRE,

Les témoignages d'affection et de dévouement donnés à Votre Majesté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de son règne, sont un juste tribut de reconnaissance pour la sollicitude éclairée avec laquelle Votre Majesté n'a cessé de veiller aux intérêts et au bonheur de la Belgique.

En prenant une patriotique initiative, les Chambres n'ont fait que devancer l'opinion publique, qui s'est produite spontanément et avec une si éclatante unanimité.

Le retentissement qu'ont eu ces manifestations a naturellement exercé une influence favorable sur nos relations internationales, en fournissant une preuve nouvelle de l'attachement des Belges à leur Roi et à leurs institutions.

Nous bénissons le Ciel de nous avoir accordé une récolte généralement abondante ; mais ce bienfait n'a pas résolu le problème de l'alimentation publique, et nous reconnaissons avec Votre Majesté que ce problème appelle la plus sérieuse attention.

Sire, le Sénat partage la sollicitude de Votre Gouvernement pour les progrès de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen.

L'enseignement supérieur a droit à la même sollicitude ; celui qui se donne dans les universités de l'État, sous la responsabilité du Gouvernement, doit être l'objet de sa surveillance la plus attentive. Il faut que le professeur, pour mériter la confiance des familles, respecte, conformément aux prescriptions de la Constitution, les principes sociaux, moraux et religieux qui font la sécurité des États et le bonheur des peuples.

Le Sénat ne doute pas que cette doctrine, rappelée par le Gouvernement lui-même, dans une circonstance récente, ne reçoive une application sincère et complète.

La Belgique se maintient dans la position honorable qu'elle occupe depuis longtemps dans la littérature, les arts et les sciences.

Le Sénat examinera soigneusement les projets de loi sur les cours d'eau, et la propriété des modèles et dessins de fabrique. Ces lois pourront exercer quelque influence sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie.

La révision du tarif des douanes exige beaucoup de modération et de pru-

dence; c'est dans cet esprit que le Sénat examinera la nouvelle législation qui lui sera présentée.

Le Sénat apprend avec satisfaction que des traités favorables à notre commerce et à notre navigation sont conclus ou en voie de se conclure.

L'augmentation de plusieurs branches du revenu public est un indice de prospérité que le Sénat accueille avec bonheur.

Le projet de loi sur le droit de patente fera l'objet de notre examen attentif.

La répartition de l'impôt foncier doit se faire avec justice. Si, pour parvenir à ce résultat, il est nécessaire de reviser le cadastre, le Sénat s'occupera de cette question avec toute la sollicitude qu'elle mérite.

Les propositions qui nous seront faites en faveur des employés inférieurs seront examinées par nous, avec attention, sans perdre de vue les intérêts du Trésor.

Le Sénat désire voir compléter le plus tôt possible la nouvelle législation pénale; il reconnaît l'urgence de modifier les lois qui régissent l'entretien des indigents et les dépôts de mendicité.

Le Sénat, comme le Gouvernement de Votre Majesté, appelle de ses vœux la prompte discussion du projet de loi sur les établissements de bienfaisance.

Le Sénat se plaît à rendre hommage à l'excellent esprit qui anime la garde civique et l'armée. Il espère que l'on trouvera les moyens de concilier les grands intérêts de la défense du pays avec ceux de notre commerce national et de notre métropole maritime.

Les travaux publics, sagement entrepris et dirigés, ont une incontestable utilité. Les nouvelles voies de communication, en facilitant les relations, tendent à cimenter de plus en plus l'union entre les différentes parties du pays.

Sire, des travaux d'une haute importance vont nous occuper pendant cette session.

Le Sénat s'efforcera de leur faire produire des résultats utiles et féconds pour l'avenir du pays.

Le Gouvernement de Votre Majesté peut compter, Sire, sur notre concours loyal et actif pour atteindre ce but patriotique de nos communs efforts.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

Je connais d'ancienne date les sentiments affectueux et dévoués du Sénat.

Ces sentiments se manifesteront encore, j'en suis convaincu, dans cette session importante, par l'activité féconde que le Sénat, avec son calme modérateur et son esprit pratique, saura imprimer à ses discussions.